



La Fapil réussit sa nouvelle campagne d'auto-évaluation des Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®)

Paris, le 12 novembre 2019 - La Fapil, fédération du secteur du logement d'insertion, s'emploie à consolider sans cesse les pratiques de son réseau. Dans ce sens, elle a lancé pour une deuxième campagne sa démarche d'auto-évaluation à destination des Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®). Les premiers résultats de cette démarche, dont l'objectif est de développer les savoir-faire des acteurs de l'intermédiation locative sociale dans le parc privé, réaffirment les capacités professionnelles des AIVS® et offrent des pistes d'actions pour répondre aux enjeux remontés.

Les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) sont des agences immobilières associatives. Labellisées par la Fapil, elles répondent à un cahier des charges exigeant qui garantit la qualité de leurs prestations.

Dans une volonté de renforcer les bonnes pratiques de ses AIVS®, la Fapil a lancé en juillet 2019, après une première édition en 2015, la deuxième campagne d'auto-évaluation dédiée aux AIVS®, nommée ADEL (Animation d'une Démarche pour l'Évolution du Label).

Moteurs dans cette démarche, les AIVS® ont été nombreuses à participer à l'auto-évaluation, avec un souci de transparence quant à leurs pratiques.

Les premiers résultats permettent de conclure que les AIVS® sont des partenaires fiables des collectivités publiques mobilisant leurs compétences pour atteindre les objectifs du Plan du Logement d'Abord, tout en favorisant ainsi l'accès et le maintien des ménages rencontrant des difficultés.

La Fapil a commencé l'analyse de ces résultats détaillés pour établir pour les mois à venir un plan d'actions et créer des outils concrets.

Une série d'actions a été mise en place suite à la première auto-évaluation menée en 2015 :

- **Le soutien à la prospection de logements** : un recueil de fiches argumentaires « propriétaires », une journée dédiée à cette mission organisée en juin 2018 et une plaquette de communication commune au réseau AIVS® destinée aux propriétaires privés ;
- **L'accompagnement au métier de gestionnaire locatif adapté** : formations spécifiques dispensées par la Fapil, séminaire annuel dédié, et une journée consacrée aux modalités de développement du réseau AIVS® (modèle économique, couverture territoriale et mutualisation) ;
- **Le soutien à la lutte contre les discriminations à l'accès au logement** : la constitution d'un comité de pilotage à l'échelle de la Fapil, un sujet mis à l'ordre du jour du séminaire Fapil (en novembre 2018) avec des interventions variées, une nouvelle formation en 2019.

Cette auto-évaluation édition 2019 est composée de documents édités pour l'occasion par la Fapil : un « Mémento » de 150 pages détaillant 28 items de bonnes pratiques, et une grille à remplir en fonction de l'appropriation de ces pratiques. Après la première édition de 2015, ces documents ont été revus et améliorés, intégrant de nouveaux items, afin d'être au plus près des réalités du secteur.

La Fapil fédère à ce jour 45 Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®). Agences immobilières associatives, ces adhérents assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, et garantissent un accompagnement individualisé, dans toutes les étapes de la location. Depuis 1983, date de création de la première AIVS®, ce réseau ne cesse de se développer, pour répondre toujours mieux aux défis posés par la crise du logement.

- > [Extrait du document « Mémento »](#) (PDF)
- > [En savoir plus sur les AIVS®](#) (PDF)

CONTACT

Quentin LAUDEREAU, Chargé de communication – quentin.laudereau@fapil.fr

A PROPOS

Depuis 30 ans, la Fapil, fédération nationale d'associations et d'acteurs, est engagée sur le terrain auprès des mal-logés et met en œuvre les principes du Logement d'Abord.

La Fapil fédère 116 adhérents qui gèrent 34 000 logements partout en France, accompagnent et accueillent près de 49 000 personnes.

Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, son réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- *accueillir, orienter et informer les personnes ;*
- *les accompagner ;*
- *produire des logements de qualité et abordables ;*
- *et assurer une gestion locative adaptée.*

La Fapil apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Elle associe d'autres acteurs à ses réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement.

6, avenue du Professeur André Lemierre
75020 Paris

www.fapil.fr

